



MAISON DE LA PÉDAGOGIE DE MULHOUSE
Association de droit local Inscrite le 05/10/2015 au TI de Mulhouse
Volume 92 Folio 207 – Siret : 829 394 519 00013
Carré des Associations – 100 avenue de Colmar à Mulhouse
www.maisondelapedagogie.fr - maisondelapedagogie@gmail.com

Contribution au Grand Débat national : "Quelle école voulons-nous ?"

*" Je ne veux pas d'une école dont les enseignants ne veulent pas !"
(propos d'une mère d'élèves au cours du débat)*

Débat organisé par la MPM (Maison de la Pédagogie de Mulhouse), le 7 mars 2019 à la Maison des associations de Bourzwiller (avec le soutien de REZO!).

Trois axes de réflexion étaient soumis au débat : la classe, l'établissement, l'institution. Toutes les propositions ont été retenues et n'engagent donc pas la Maison de la Pédagogie de Mulhouse, organisatrices du débat.

1. La classe

Aider les parents à connaître, comprendre le fonctionnement du système scolaire, de la classe (organisation, programmes, règles...)

- un livret explicatif et des temps d'accueil et d'explicitation
- des temps, des lieux où les parents pourraient être informés : développer dans ce sens le rôle des parents d'élèves élus
- l'accueil des parents dans les classes : les associer pour qu'ils puissent participer à des activités
- une véritable co-éducation école-familles dans une compréhension mutuelle entre enseignants et parents

Améliorer le cadre matériel de la classe

- des classes accueillantes de la maternelle à la terminale
- des classes qui soient des lieux de vie pour les élèves
- des classes où les élèves puissent bouger, travailler dans différentes positions
- des salles modulables selon les formes de travail (nombre, types d'activités)
- du mobilier adapté : des sièges variés adaptés à la morphologie des enfants
- du mobilier qu'on puisse déplacer : tables et sièges à roulettes
- permettre plus de liberté d'aménagement, de décoration pour s'approprier les lieux
- accorder l'égalité de moyens financiers par élève de la maternelle au CM2 (péréquation au niveau des communes)

Organiser les cours, les activités, la vie des élèves dans la classe pour permettre :

- aux élèves de bouger
- davantage de liberté dans les formes de travail proposées
- l'entrée dans les apprentissages et des méthodes variées grâce à du matériel et des outils appropriés
- de prendre en compte la diversité des élèves (projets personnels)

Dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté active

- structurer le groupe classe autour de règles, de responsabilités, de projets construits par les élèves
- donner la parole aux élèves pour développer et permettre l'exercice de leurs droits à l'expression, à la proposition, à la décision et à l'organisation de la classe pour qu'ils deviennent réellement acteurs de leurs apprentissages
- favoriser la coopération, la réciprocité éducative entre élèves, de la maternelle à la terminale

Au plan pédagogique

- respecter la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des valeurs de la République et des missions du service public
- reconnaître la liberté-et les choix des équipes qui se constituent autour de projets pédagogiques construits, expérimentaux ou innovants
- rendre possible les demandes d'affectations pour la réalisation d'expérimentations pédagogiques
- développer (par un soutien financier) les projets entre établissements, écoles, classes et artistes, éducateurs sportifs, associations, acteurs de terrain de la commune...
- favoriser le travail des enseignants en équipe et l'autonomie décisionnelle de ces équipes
- prévoir un temps de présence dans les établissements pour la concertation, l'organisation du travail, des projets, la formation, l'accueil des parents...
- privilégier les projets interdisciplinaires motivants et porteurs de sens pour les élèves afin que les spécificités de chacun puissent trouver place, s'épanouir et enrichir les apprentissages
- permettre aux enfants de grandir et d'apprendre en lien avec la nature, dans l'école (espaces nature, mares, jardins..) et hors de l'école (journées dans la nature)
- maintenir des directeurs d'école pour l'organisation et le projet pédagogique de l'école, l'accueil des parents, l'animation de l'équipe des enseignants

Au plan organisationnel

Permettre de moduler :

- le temps : dépasser le cadre strict de l'heure de cours
- l'espace : pour accueillir des groupes de taille variable
- les regroupements d'élèves en fonction des activités concernées

Pour les parents, les familles

- créer de réels espaces d'accueil des parents, près de l'entrée des établissements pour leur permettre d'échanger, de comprendre le système scolaire, d'être informés du fonctionnement de l'établissement et des règles (droits et devoirs) des élèves et des parents
- dans le 1^{er} degré
 - o informer les parents grâce à un livret qui présente l'établissement, son fonctionnement, l'équipe et l'organisation pédagogique
 - o mettre à la disposition des familles du matériel et des jeux pédagogiques pour pouvoir consolider et accompagner les apprentissages de leurs enfants

Au niveau matériel et architectural

- créer un cahier de charges pour la conception et la création de nouveaux établissements :

- penser leur localisation, leur lieu d'implantation en fonction de la vie du quartier
- prévoir des espaces modulables en fonction des besoins, des projets pédagogiques, des formes de travail
- respecter les normes écologiques et de conception bioclimatique afin de permettre aux élèves de construire leur écocitoyenneté active
- favoriser et rendre possible l'éducation au respect de l'environnement et à l'écocitoyenneté au quotidien dans l'établissement en éduquant et en associant les élèves à l'organisation matérielle et pédagogique
- sans oublier des bibliothèques, des salles et des équipements sportifs, des piscines, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- un point qui fait débat : la présence de grilles et de caméras de surveillance pour sécuriser les entrées dans les établissements au détriment de lieux ouverts et intégrés dans la vie de la cité.

3. L'institution

Concernant des relations des enseignants avec l'institution

- mettre en place une véritable gestion des ressources humaines
- revaloriser le métier de professeur, augmenter le traitement
- revoir l'évaluation des professeurs
- restaurer la place et le respect du professeur au sein du système scolaire : renforcer, valoriser et maintenir son rôle spécifique et irremplaçable en sa qualité de professionnel spécialisé et formé à la transmission du savoir et à l'accompagnement des élèves
- faire de la bienveillance une règle dans la prise en considération de tous les personnels de l'institution afin d'éviter les situations de stress, de conflits, de harcèlement

Concernant la formation

- renforcer la formation initiale :
 - davantage de stages d'observation et d'expérimentation avec retour à l'institut de formation pour un travail de formation pédagogique sur des points précis à partir des questionnements, des besoins, des observations...
 - des formations axées sur le développement physique, physiologique, intellectuel, psychologique et social de l'enfant de la naissance à la fin de l'adolescence, sur la construction du climat scolaire, sur la diversité des modalités de travail et d'apprentissages, sur l'ensemble des métiers de l'éducation nationale et leurs partenaires, sur les associations partenaires de l'école ...
- graduer le temps de présence devant les élèves des professeurs qui rentrent dans le métier en l'augmentant progressivement, année après année
- restaurer la formation continue notamment par l'analyse des pratiques professionnelles en établissement et en lien avec l'université (par exemple, par la mise en place d'une recherche-action)
- rendre possible l'organisation de "l'établissement apprenant" et de l'accompagnement par des pairs (dont une part du temps de travail doit être pris en compte et rémunéré pour la formation et l'accompagnement des jeunes collègues)

Au niveau politique

- mettre fin aux politiques à court terme qui fatiguent et démotivent les professeurs et qui se succèdent tous les trois ans en déconstruisant ce que le précédent gouvernement a mis en place

- mettre en place des lois d'orientation dans la durée (5, 7 ans ou plus) avec des évaluations par des organismes indépendants
- recenser et diffuser les expériences "qui marchent" et qui ont été évaluées (ex : expérience de l'école Freinet de Mons en Baroeul, CLEPT de Grenoble (collège et lycée élitare pour tous); le PIL (Pôle innovant lycéen de Paris), etc
- réduire le nombre d'élèves par classe, de la maternelle à la terminale (24 élèves par classe)
- rendre possible les dédoublements de la maternelle à la terminale et quelle que soit la matière.

Fait à Mulhouse, le 13 mars 2019

Propositions recueillies et présentées par

Annie de Larochelambert, Jean-Pierre Bourreau et Michèle Sanchez

Membres du Comité d'animation de la Maison de la Pédagogie de Mulhouse